

CR Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021 à 18h.

Séance ordinaire à huis clos en salle du conseil, Françoise Trescol secrétaire de séance.

Membres présents : Mme Busto Joelle, Mme Brosille Noémie, Mme Trescol Françoise, Mr Pierrick Calvagrac, Mr Fabris Albano, Mr Assezat Sébastien, Mr David Sabatier, Mme Roselyne Peyrouze-Vetter.

Excusés sans procuration : Mme Virginie Nallet, Mr Benoit Bouchardon.

Début de séance 18h.

1/ Nomination d'un agent recenseur pour 2022.

Suite au report du recensement de 2021 à 2022, la personne retenue en 2021 n'étant plus disponible, au vu de la situation sanitaire une recherche d'un agent recenseur a été faite parmi un public vacciné.

A compter du 06 janvier 2022, date de la première formation, Mr Eric CAMBRAY est recruté en tant qu'agent recenseur pour la commune. Il bénéficiera d'un forfait égal à la somme déduite soit 243€, 55€ par ½ journée de formation (2) et du remboursement sur justificatif de ses frais kilométriques n'excédant pas 300kms. Unanimité.

2/ Motion de soutien pour le retour du trafic voyageur et développement de la gare SNCF du Teil.

Mme le maire expose que l'Ardèche est le seul département à ne pas disposer de transport ferroviaire pour les voyageurs. En 2022 la région Occitanie met en place une liaison Nîmes/Pont St Esprit. Pour des raisons techniques les trains devront aller faire demi-tour au Teil, mais sans voyageurs.....Comme de nombreuses autres communes ardéchoises nous proposons d'adopter une motion pour la continuité de la desserte jusqu'au Teil. Unanimité.

Divers :

Mme le maire informe le conseil que comme chaque année le TREMPLIN Insertions interviendra en 2022 à hauteur d'une semaine pour des travaux de débroussaillage pour la somme de 2.550€/la semaine.

D'autre part un devis a été fait pour l'élagage du tilleul de la cour de la mairie ainsi que pour le platane et le tilleul de la cour de Roumezoux. Cette opération avait déjà été conduite par le TREMPLIN il y a plusieurs années de cela, à ce jour les arbres présentent un danger pour le public et pour les bâtiments, l'intervention d'un montant de 1370€ comprend l'élagage, le broyage et l'évacuation des déchets verts.

Colis de Noël, 21 colis distribués entre le 16 et le 18 décembre, commande faite à Gamm Vert Vernoux.

Demande de Mr Vincent BERNARD et Mme Laure CLAIRET pour le rachat du chemin communal jusqu'à leur maison ainsi que le chemin rural desservant le terrain de leur épandage. Mme le maire ayant été sollicitée, s'est rendu sur site avec Mme Trescol 1^{ère} adjointe et Mr Calvagrac conseiller pour étudier la demande sur site. Mme le maire expose au conseil qu'en 2011 une mise à jour de la voirie communale avait été faite avec une aide technique du département afin d'incorporer ce chemin à la voirie communale. En 2019 le goudronnage d'une partie de ce chemin à hauteur de 6.400€ a été financé par la commune. De plus si ce chemin devient privé la maison sur la parcelle 396 serait enclavée ne permettant plus aux propriétaires d'accéder en voiture à leur maison. Ces faits ont été débattus avec Mr Vincent BERNARD lors de notre rencontre qui reconnaît que lors de son achat il savait que le chemin était communal. Après discussion le conseil ne souhaite pas à ce jour répondre favorablement à cette demande. Un courrier sera fait en ce sens aux demandeurs.

Point sur l'avancement de la DECI à Roumezoux, la pose d'une borne incendie sur le réseau d'eau potable n'étant pas aux normes ne peut être retenue. Sur les 2 emplacements proposés à l'étude un seul est validé par les pompiers de part sa proximité du hameau. Mme le maire continue ses démarches et recherches de lieux et de subvention pour une réalisation dès 2022.

Tous les dossiers de demande de subvention des réalisations de 2021 sont complets et envoyés aux divers organismes.

En lien avec la CAPCA nous inscrivons probablement au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) le projet d'isolation de la mairie qui à ce jour est difficilement chausable.

Fin de séance 18h45.



Mme le Maire
Roselyne Peyrouze-Vetter
Saint Julien Le Roux